

MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mars 2022**

Le 22 février 2022 à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Anne-Laure CIBERT, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Loïc MORTHON, Isabelle FAVIER, Stéphanie BURIAS et Muriel DELAGE.

Absents excusés : MMES et MM. Florence PAYS, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN et Florian DE OLIVEIRA

Absent : M. Florian PARRA

Pouvoirs : Mme Florence PAYS à Mme Anne-Laure CIBERT, M. Anthony FAVIER à Mme Muriel DELAGE et M. Florian DE OLIVEIRA à M. Loïc MORTHON

Autre personne présente : Mme Marina EBELY, Secrétaire de mairie.

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Anne-Laure CIBERT a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande le rajout de 3 sujets dans l'ordre du jour de la réunion :

- Don pour l'Ukraine,
- Demande de Subvention à la Région
- Désignation d'un représentant à la commission lecture publique de la communauté de communes Plaine Limagne suite à la démission de M. Patrick MARCADIÉ.

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ces 3 nouveaux points.

I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2022 :

Le compte-rendu de la réunion du 22 février 2022 a été adopté à l'unanimité.

Introduction à la réunion :

Madame Catherine IRLES présente le Comité de Jumelage au Conseil Municipal.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Achats	25/02/2022	Signature des devis de l'entreprise MARVALIN pour l'achat d'un tracteur pour un montant de 61 200€ et l'achat d'un broyeur d'accotement pour un montant de 9 960 €
Achats	25/02/2022	Signature d'un devis pour l'achat d'une pompe pour l'arrosage de la commune pour un montant de 168.94€
Personnel	08/03/2022	Arrêté n°28/2022 et 29/2022 portant attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire à Mmes PRODEL Sophie et EBELY Marina
Salle des Fêtes	14/03/2022	Arrêté n°30/2022 autorisation d'un débit de boissons temporaire pour la Société de Chasse le week-end du 16 avril
Personnel	15/03/2022	Arrêté n°31/2022 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion

II-1°) Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Commune :

Monsieur le Maire sort de la salle.

Madame Laurence SOULERAS présente l'état du Compte Administratif 2021 de la commune.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	166 724.12	520 375.59
DEPENSES	129 317.63	418 972.83
RESULTAT	37 406.49	101 402.76

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2021

	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	249 780.39	287 186.88
FONCTIONNEMENT		101 504.76
RESULTAT	363 406.72	388 691.64

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 et arrête les résultats définitifs :

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 101 504.76 €

Le résultat de la section d'investissement s'élève à 287 186.88 €

II-2°) Approbation du Compte Administratif 2021 – Budget Assainissement :

Monsieur le Maire sort de la salle.

Madame Laurence SOULERAS présente l'état du Compte Administratif 2021 de l'assainissement.

RESULTATS DE L'EXERCICE 2021

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	217 709.95	55 193.44
DEPENSES	208 814.08	32 772.33
RESULTAT	8 895.87	22 421.11

RESULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2021

	RESULTATS 2020	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	-102 908.01	-94 012.14
FONCTIONNEMENT	86 116.73	22 421.84
RESULTAT	-16 791.28	-71 590.30

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2021 et arrête les résultats définitifs :

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 22 421.84 €

Le solde d'exécution en section d'investissement présente un déficit de -94 012.14€

II-3°) Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Commune :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Conseiller aux Décideurs Locaux – Monsieur Gérard BOURSON – accompagné des états de développement des comptes de tiers que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la Trésorerie a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur Gérard BOURSON, Conseiller aux Décideurs Locaux, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

II-4°) Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Assainissement :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Conseiller aux Décideurs Locaux – Monsieur Gérard BOURSON – accompagné des états de développement des comptes de tiers que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que la Trésorerie a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur Gérard BOURSON, Conseiller aux Décideurs Locaux, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

II-5°) Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL,

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de l'exercice 2021 ;

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 101 504.76€
- Un excédent d'investissement de 287 186.88€

- Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) et de reporter le résultat d'investissement au compte 001 (solde d'exécution).

II-6°) Affectation du résultat de l'exercice 2021 – Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL,

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de l'exercice 2021 ;

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent d'exploitation de 22 421.84€
- Un déficit de la section d'investissement de -94 012.14€

- Décide, à l'unanimité, de reporter le résultat d'exploitation au compte 1068 et de reporter le résultat d'investissement au compte 001 (solde d'exécution).

II-7°) Vote des taux des taxes locales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir les taux portés dans la colonne – TAUX VOTÉS – de l'état intitulé « État de notification des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour 2022 »

Taxe Foncière (bâti) 37.18 %

Taxe Foncière (non bâti) 82.21 %

II-8°) Don pour l'Ukraine :

Monsieur le Maire propose de faire un don à l'association UNICEF France en lien avec la situation en Ukraine de 1€ par habitant, soit un montant de 780€.

Le Conseil Municipal accepte de faire ce don à l'UNICEF, charge à Monsieur le Maire d'émettre le mandat correspondant et de signer tous documents relatifs à cette affaire.

II-8°) Demande de Subvention à la Région :

Pour la construction de la Maison des Associations, une subvention va être demandée à la Région dans le dispositif Contrat Région.

Le taux peut au maximum atteindre 40 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le projet,
- adopte le plan de financement,
- sollicite une subvention à la Région dans le dispositif Contrat Région au taux de 40%.

III-1°) Désignation d'un représentant à la commission lecture publique de la Communauté de Communes Plaine Limagne :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la démission d'un conseiller municipal, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué à la commission thématique « culture et lecture publique », à la Communauté de Communes Plaine Limagne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Désigne en qualité de délégué à la commission thématique « culture et lecture publique » :
Madame ZANUTTO Astrid

Monsieur Bernard GOLFIER demande à Madame Astrid ZANUTTO si elle veut rejoindre la commission travaux de la commune. Elle accepte.

III-2° Rapport des Commissions :

Commission Communication :

La commission de s'est pas réunie.

Commission Finances et Affaires Générales :

Madame Laurence SOULERAS indique que lors de la réunion, la commission a bien avancé dans la préparation du budget 2022. Elle fait part qu'une autre réunion va avoir lieu.

Elle n'a pas pu assister à la réunion du budget de la communauté de communes Plaine Limagne.

Commission actions sociales et affaires économiques :

La commission ne s'est pas réunie.

Commission Scolaire et Culturelle :

Madame Astrid ZANUTTO fait un compte-rendu sur le conseil d'école qui s'est déroulé le 17 mars dernier. Une remarque sur l'organisation du bus du matin a été faite, l'agent en charge du bus est l'ATSEM de MS mais pendant ce temps la maîtresse est toute seule pour accueillir ses élèves. Monsieur le Maire et Madame Astrid ZANUTTO ont cherché une autre solution et ont proposé d'affecter cette tâche à l'ATSEM de GS, ceux-ci étant plus autonomes. Les maîtresses n'ont pas trouvé cette solution adaptée et ont décidé que les lundis et jeudis l'accueil des GS se feraient par l'ATSEM de MS, les élèves de MS seraient eux accueillis dans la cour et inversement les mardis et vendredis.

Madame Astrid ZANUTTO indique que cette année il n'y a pas de service civique à l'école.

Un autre problème a été soulevé, dans la classe de MS il y a énormément de mouches. Des rubans adhésifs seront installés.

Monsieur Bernard GOLFIER propose qu'un agent technique accueille le bus le matin. Une réponse négative est donnée.

Monsieur le Maire explique qu'environ 25 enfants sont accueillis à la garderie du soir. Cela pose problème, des dérogations pour des enfants de Luzillat ont été acceptées. Messieurs les Maires vont faire un courrier pour ne plus accepter de dérogations pour pouvoir baisser le nombre d'enfants accueillis.

Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

Monsieur Bernard GOLFIER indique qu'il a commandé une fixation plus grosse pour la tête du brûleur notamment pour les allées du cimetière. Il est en attente du devis pour le bac au foot. Les agents techniques ont commencé les peintures dans la commune et nettoyé les trottoirs.

Commission Fêtes, Sport et Associations :

La Commission ne s'est pas réunie.

Monsieur Loïc MORTON informe que le comité des fêtes a été intégré à la commission.

Monsieur Bernard GOLFIER indique que pour la fête du saumon, un frigo va être prêté.

Monsieur Loïc MORTON informe qu'un traiteur apportera son aide.

Madame Isabelle FAVIER propose de faire de la pub au traiteur.

Madame Anne-Laure CIBERT indique qu'elle a vu avec Madame Catherine IRLES pour l'organisation de la fête du four. Elle demande au comité des fêtes de prendre en charge l'avance d'argent. Une réponse sera donnée ultérieurement.

Elle demande l'aide de tout le monde. La fête étant la veille des élections législatives cela pose un problème. Monsieur le Maire indique qu'il est difficile de changer la date.

Madame Muriel DELAGE pense que pour les élections se sera toujours les mêmes personnes présentes.

Madame Anne-Laure CIBERT indique que le CCAS n'a pas choisi la date pour la fête du four. Elle va convoquer le CCAS pour une réunion de préparation.

Madame Isabelle FAVIER trouve dommage de ne pas avoir demandé l'avis pour fixer la date de la fête du four.

Commissions intercommunales :

Monsieur le Maire informe que le conseil communautaire se réunira mardi 29 mars à Vensat.

III-3°) Communications du Maire :

Commission d'appel d'offres pour les travaux d'aménagements de la rue de la Jonchère :

Eurovia a été choisi, un début des travaux est envisagé début juin.

Madame Astrid ZANUTTO indique que les habitants veulent une date.

Monsieur le Maire lui répond que c'est le Conseil Départemental qui gère ces travaux. Une réunion de début de chantier est prévue courant avril.

Abribus :

Les abribus ont été installés par la Région :

Madame Muriel DELAGE demande s'il est possible de déplacer le container à verre.

Madame Isabelle FAVIER aimerait un container à verre aux Moussouves.

Monsieur le Maire indique que Monsieur Anthony FAVIER l'a alerté sur un fossé aux Moussouves, les employés techniques ont été voir mais n'ont pas le matériel adapté. L'entreprise PARRA est intervenue mais la tête de pont déjà fissurée s'est écroulée. Il faut intervenir rapidement.

Tour de garde des élections présidentielles :

Monsieur le Maire propose des plages horaires de 2h et 3h pour le dernier créneau car le bureau de vote ferme à 19h.

Madame Anne-Laure CIBERT demande à Monsieur le Maire s'il est sûr que le bureau de vote ferme à 19H. Une réponse positive est donnée.

Elle indique également que 4 personnes doivent être présentes sur chaque créneau.

Madame Isabelle FAVIER propose de faire des créneaux de 3h au lieu de 2h.

Monsieur Loïc MORTHON approuve cette proposition.

Monsieur le Maire prépare le tour de garde et l'envoie au conseil municipal pour approbation.

III -4°) Questions diverses :

- Madame Muriel DELAGE demande de boucher les trous avec le Département. Une réponse positive est donnée.

Elle demande si le téléphone pour l'agent en astreinte a été acheté. Monsieur le Maire lui répond qu'il va voir avec Alfaserv pour le forfait.

La séance est levée à 22h08.

Anne-Laure CIBERT



Secrétaire de séance

Matéo MOREL



Maire de Limons